



Il propose au vote la liste suivante composée de :

- Benoit BARRAL
- Laure FARRENQ
- Maryline GALAN
- Annick GAUTHIER

Le conseil municipal, après être passé au vote, à l'unanimité :

- Déclare les membres ci-dessus, élus pour siéger au conseil d'administration du CCAS.

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié le 26 mars 2026

Et affiché le 26 mars 2026

Pour copie conforme,

Le Maire,

J.L. CALMELLY



*Délais et voies de recours : « la présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> »*